

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 13 janvier 2025

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 157B-30

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

725 Anti-Grippant au nickel (en vrac)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** A base de pétrole. A utiliser sur l'acier inoxydable, l'acier, le fer, l'aluminium, le cuivre, le laiton, le titane, etc. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Cancérogénicité, Catégorie 2, H351 (inhalation)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 1, H372 (poumons, inhalation)

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P264	Se laver les mains, le visage et toute surface exposée de la peau soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités**	35-45	64742-52-5	Asp. Tox. 1, H304
Nickel	25-30	7440-02-0	Carc. 2, H351 (inhalation) STOT RE 1, H372 (poumons, inhalation) Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*	1-3	64742-48-9	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)*	1-2	64742-95-6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Méthanol	0,1-0,3	67-56-1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H331, H311, H301 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 1, H370

Autres Ingrédients:

Aluminium	5-10	7429-90-5	Non classé <sup>a</sup>
Graphite	1-5	7782-42-5	Non classé***

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. \*\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

\*\*\*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. <sup>a</sup> Non classé pour l'inflammabilité et la réactivité à l'eau sur la base des résultats des essais respectifs de l'ONU N.1 et N.5.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les vapeurs en concentration élevée et le contact direct peuvent causer l'irritation des yeux et de la voie respiratoire. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer l'irritation modérée. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**Autres dangers:** Aucun

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser et mettre dans un récipient adéquat pour jeter.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail lorsqu'on utilise des hydrocarbures. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Brouillard d'huile, minérale	(inhalable)	5
Nickel*	(inhalable)	1,5
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	SO	SO
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	SO	SO
Méthanol	200	(peau)
	STEL:	
	250	
Aluminium*	(alvéolaire)	1
Graphite*	(alvéolaire)	2

\*Le nickel, l'aluminium et graphite que contient ce produit ne se dissocient pas du mélange ou ne se mettent pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présentent pas de danger en cas d'utilisation normale.

**Valeurs limites biologiques**

Méthanol:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Source	Remarques
Méthanol	Urine	Fin de poste	15 mg/l	ACGIH	Contexte, Non spécifique

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A/P2).

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc nitrile).

Nickel:

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	Caoutchouc nitrile	0,11 mm	> 480 mn
Projection	Caoutchouc nitrile	0,11 mm	> 480 mn

\*Déterminé selon la norme EN374.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	pâte	pH	n'est pas applicable
Couleur	gris	Viscosité cinématique à 40 °C	1 million cps @25 °C
Odeur	odeur de pétrole	Solubilité dans l'eau	négligeable
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,29 kg/l
% volatil (par volume)	5%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	environ 0,28%
Point éclair	95 °C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto- inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible pour le mélange. Le Nickel peut réagir violemment avec les acides pour libérer de l'hydrogène, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, réducteurs et oxydants forts tels que du chlore liquide ou de l'oxygène concentré; 4489, composés halogénés.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg, estimé
Nickel	DL50, rat	> 9000 mg/kg
Aluminium	DL50, rat	> 2000 mg/kg, références croisées
Graphite	DL50, rat	> 2000 mg/kg
Méthanol	DL50, rat	5628 mg/kg
Méthanol	Dose létale pour l'homme	143 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 6000 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50, lapin	8400 mg/kg

**Par voie cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 2000 mg/kg, estimé
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 3160 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:**

Les vapeurs en concentration élevée et le contact direct peuvent causer l'irritation des yeux et de la voie respiratoire.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l, estimé
Nickel	NOAEC, rat, 1 h	> 10,2 mg/l (poussières)
Aluminium	CL50, rat, 4 heures	> 0,888 mg/l (poussières)
Graphite	CL50, rat, 4 heures	> 2 mg/l (poussières)
Méthanol	CL50, souris, 134 mn	79,43 mg/l
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 heures	> 8,5 mg/l
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	CL50, rat	> 6,193 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer l'irritation modérée.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Non irritant
Aluminium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant
Graphite	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Aluminium	Sensibilisation de la peau, cobaye, références croisées	Non sensibilisant
Graphite	Sensibilisation de la peau, (OECD 429), souris	Non sensibilisant
Méthanol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités, Nickel, Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Cancérogénicité:</b>	Le Programme National de Toxicologie (NTP) liste la poudre de nickel parmi les produits potentiellement carcinogènes, d'après des études d'inhalation. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) classe le nickel comme un produit carcinogène potentiel pour l'homme (groupe 2B). Le nickel contenu dans ce produit n'est pas sous forme de poudre, et par conséquent il ne devrait pas causer de risque pour l'utilisation normale. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) des Etats-Unis a conclu qu'il n'existe aucune preuve que le nickel métal est cancérogène lorsqu'il est ingéré. A ce jour, il n'existe aucune preuve que le nickel métal cause le cancer chez les humains, selon les données épidémiologiques provenant de travailleurs au sein d'industries de production et de consommation de nickel. Une étude récente d'inhalation chez les animaux (rat) n'a pas démontré de risque accru de cancer respiratoire pour la poudre de nickel métal, indiquant qu'aucune classification de cancérogénicité n'est justifiée pour le nickel métal.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités, Nickel, Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique:</b>	Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités, Nickel, Aluminium, Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Méthanol: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
<b>STOT - exposition répétée:</b>	Nickel: Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Aluminium, Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (viscosité).
<b>Autres informations:</b>	Aucun

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (sur la base de données sur les composants).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Solvant naphta aromatique léger (pétrole): En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines. ; intrinsèquement biodégradable. Nickel, Aluminium, Graphite: substances inorganiques. Méthanol: facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités, Nickel, Aluminium, Graphite, Méthanol: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Solvant naphta aromatique léger (pétrole): contient des composants présentant un risque de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Solubilité dans l'eau: négligeable. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les normes de traitement du nickel adéquates doivent être respectées avant la mise au rebut. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

**RID/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**RID/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

**14.4. Groupe d'emballage**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

N'EST PAS APPLICABLE

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)



**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Carc. 2, H351	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331: Toxique par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 13 janvier 2025

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.2, 3, 4.1, 5.2, 8.1, 8.2.3, 9.1, 10.5, 11, 12.2, 12.3, 12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.